

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 29 juillet 2019****N°19/07**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-neuf juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ESPARRON de VERDON dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy VEYS maire.

Etaient présents : Mme Michèle BERNE, MM. Lucien BERNE, Driss BOUMESLA, Jean-Claude CICCONE, Bernard de CASTELLANE.

Absent excusé : Gilbert PELEGRIN

Procuration : M PELEGRIN donné procuration à M VEYS

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 12/06/2019

1 – Décision modificative N° 2

2 – Avenant Full Connect (si reçu)

3 – Restauration du retable des dominicains et de son autel– plan de financement

4 – Subvention de l'APE à la commune pour la restauration du retable Saint André,

5 – Achat bateau – Délégation de service public

6 – Dispositif radio du PNRV (2 postes)

7 – Location d'un terrain destiné au stationnement saisonnier

Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Monsieur Driss BOUMESLA est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 12/06/2019

Le compte rendu sera adopté lors de la prochaine réunion du conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Délibération :

« Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à une erreur matérielle, il y a lieu d'annuler la décision modificative N° 1 du 12/06/2019.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget Primitif Communal 2019 sont insuffisants ou non prévus, il y a nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune :

Objet des Dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article et Chapitre	Sommes	Article et chapitre	Sommes
Opération 121 travaux de voirie	2151 / 121	15 000 €		
Opération 208 Aménagement poste de secours-surveillance			2152 / 208	15 000 €

		15 000 €		15 000 €
Opération 198 OLD Diagnostic + travaux	2315 / 198	28 100 €		
Opération 198 OLD Diagnostic + travaux			2151 / 198	28 100 €
		28 100 €		28 100 €
Opération 211 Navette lacustre + aménagements	2182 / 211	10 700 €		
Opération 205 Aménagement stationnement été			2152 / 205	10 700 €
		10 700 €		10 700 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :
ADOpte la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-dessus.
CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette affaire. »

AVENANT FULL CONNECT

Délibération :

« Monsieur le Maire indique au conseil municipal que depuis plusieurs mois, la trésorerie de RIEZ a bloqué les factures de téléphone Full-Connect, pour le motif suivant :

« le contrat initial ne permet pas de justifier les tarifs. Plusieurs prestations non prévues au contrat sont facturées à la commune, celles-ci doivent être justifiées par un avenant. »

Monsieur le Maire présente un avenant établi par la société FULL CONNECT.

Ont été rajouté au contrat initial :

2 lignes mobiles orange business à 19.90 € H.T.	soit 39.90 €
2 lignes mobiles parking SFR à 15.90 € H.T.	soit 31.80 €
3 lignes mobiles Bouygues télécom à 15.90 €	soit 47.70 €
Une ligne internet pour l'ancien local de l'Office du tourisme 39.00 € H.T.,	soit 39.00 €
Total en H.T.	158.40 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTTE l'avenant de la société Full Connect, tel que décrit ci-dessus :

CHARGE Monsieur le Maire de régler toutes les factures Full Connect en instance, et de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire. »

RESTAURATION DU RETABLE DES DOMINICAINS ET DE SON AUTEL – PLAN DE FINANCEMENT

Délibération :

« Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de restauration du retable des dominicains et de son autel, situé dans l'église Saint André, à ESPARRON DE VERDON, dont les travaux sont estimés à 43 000 € H.T.

Pour permettre restauration de ce retable, un plan de financement est nécessaire pour demander des subventions.

Le montant des travaux s'élèvent à la somme de 43 000 € H.T. soit 51 600 € T.T.C.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Etat 40 %	17 200 €
Conseil Départemental	12 900 €

Association les Amis du Patrimoine	4 300 €
Commune autofinancement	8 600 €

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE le plan de financement tel que présenté ci-dessus, pour un montant des travaux estimé à 43 000 € H.T.

SOLLICITE les services de l'Etat, le Conseil Départemental et l'association les Amis du patrimoine d'Esparron, afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de ce projet

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire ».

SUBVENTION DE L'APE A LA COMMUNE POUR LA RESTAURATION DU RETABLE SAINT ANDRE,

Délibération :

« Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'association les Amis du Patrimoine d'Esparron de Verdon, propose de verser à la commune la somme de 1 035 €, pour la restauration du tableau représentant Saint Pierre, Saint André et Sainte Madeleine situé dans l'église d'Esparron de Verdon.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE l'aide financière versée à la commune d'Esparron de Verdon par l'association les Amis du Patrimoine d'Esparron de Verdon, pour la restauration du tableau représentant Saint Pierre, Saint André et Sainte Madeleine, d'un montant de 1 035 €.

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire. »

ACHAT BATEAU – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Délibération :

« Monsieur le Maire précise qu'une erreur matérielle a été faite sur la délibération du conseil municipal N° 19/37 du 12 juin 2019 relative à l'acquisition d'un bateau promenade de 60 passagers. En effet, le point concernant la proposition de déléguer la mission de service public a été omis sur la délibération.

Monsieur le Maire propose donc de compléter la délibération du 12/06/19. Il demande au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur la proposition de déléguer la mission de service public pour la gestion du bateau promenade Hydro bus de 60 places et les activités suivantes :

- 1) Croisières commentées individuelles libres sur le lac d'Esparron
- 2) Croisières de groupes organisées
- 3) Traversée pour des offres touristiques ouvertes à la randonnée pédestre et vététiste au départ de la maison du canal et du quai Barrade plage de Saint Julien
- 4) Navettes lacustres à destination du lieu-dit « le pont coupé » afin de désengorger le stationnement du site et compléter l'offre des navettes terrestres. Les destinations pourront évoluer suivant la politique du stationnement de la municipalité.
- 5) Le bateau promenade hydro bus fait partie intégrante des plans communaux (Esparron de Verdon, Saint Julien le Montagnier) et intercommunaux (DLVA) de sauvegarde.
- 6) L'accompagnement sur certaines missions (entretien des toilettes sèches et des rives du lac, travaux d'entretien divers) des agents communaux.
- 7) Le concessionnaire restera libre d'organiser toutes autres prestations de son choix, dans le respect de la réglementation en vigueur sur le lac d'Esparron et des différentes contraintes environnementales (Natura 2000, EPS du quartier, charte du Parc Naturel Régional du Verdon).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal après un vote de 6 POUR et UNE ABSTENTION (M de CASTELLANE)

ACCEPTE, suite à l'erreur matérielle décrite ci-dessus, de compléter la délibération N° 19/42 du 12/06/19, de lancer la procédure de délégation de service public pour la gestion du bateau promenade hydro bus de 60 places.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir et signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire. »

DISPOSITIF RADIO DU PNRV (2 POSTES)

Délibération :

« Monsieur le maire présente au conseil municipal un projet d'achats de deux radios avec abonnement au réseau radio du Parc Naturel Régional du Verdon.

Le type d'utilisateurs concernés :

- Les professionnels des activités de pleine nature, associations et structures privées, aux associations et structures privées des lacs de Sainte Croix et Esparron de Verdon.
- Bornes d'appel d'urgence pour le grand public
- Institutions publiques ou exerçant des missions de service public (communes intercommunalités, départements, partenaires associatifs exerçant des missions de service public)
- Services de l'état et pompiers, dans le cadre de leurs missions, Electricité de France en tant que financeur de la régie

Avec ce matériel, la commune pourrait avoir accès aux appels secours et au groupe de discussion réservé aux institutions, l'acquisition de deux radios est de 300 € x 2, plus un abonnement de 35 € par an et par radio.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : Vu l'intérêt pour la commune d'avoir un système radio opérationnel sur toute la commune, surtout en période estivale,

DONNE un avis favorable à l'acquisition de deux radios avec abonnement au réseau radio du PNRV, pour un montant de 300 € x 2 radio et deux abonnements à 35 € par an chacun.

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire. »

LOCATION D'UN TERRAIN DESTINE AU STATIONNEMENT SAISONNIER

Reporté à la prochaine réunion du conseil municipal

Questions diverses :

SIVU Enfance Jeunesse Verdon : un courrier sera adressé à la Préfecture pour expliquer notre position sur le refus d'une reprise d'un personnel du SIVU (en congé longue maladie) et sur un partage équitable entre les 3 communes.

Paysagiste : M de CASTELLANE a présenté un devis pour un paysagiste, d'un montant de 9 000 € TTC pour l'embellissement du village, à étudier

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à heures

COMPTE RENDU AFFICHE AU PUBLIC, SOUS RESERVE D'ACCEPTATION PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Driss BOUMESLA

LE MAIRE
Guy VEYS